

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Election des deux vice-présidents

Le deux mai deux mille seize, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional sur convocation en date du vingt-six avril deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe Coulon.

Pour l'élection du vice-président 1 :

Présents : 17 (Mmes Vanpeene, Messéanne-Grobelny, Létard, et MM. Gosset, Hiraux, Kanner, Monnet, Delannoy, Dissaux, Duvergé, Prudhomme, Bertin, Castiglione, Coulon, Delbé, Figoureux, Leca)

Excusé : 1 (M. Philippe)

Absent : 0

Pouvoirs : 2 (M. Delbar à Mme Létard, M. Rapeneau à M.Coulon)

Pour l'élection du vice-président 2 :

Présents : 16 (Mmes Vanpeene, Messéanne-Grobelny, Létard, et MM. Gosset, Hiraux, Kanner, Monnet, Delannoy, Dissaux, Duvergé, Prudhomme, Bertin, Castiglione, Coulon, Delbé, Figoureux, Leca)

Excusé : 1 (M. Philippe)

Absent : 0

Pouvoirs : 3 (M. Delbar à Mme Létard, M. Rapeneau à M.Coulon, M. Kanner à Mme Messéanne-Grobelny)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte,

Vu les statuts du Syndicat mixte,

Considérant qu'aux termes de l'article 8 des statuts, il appartient au comité syndical de désigner deux vice-présidents,

Considérant que dans ces conditions, le comité syndical doit élire deux vice-présidents,

Après appel des candidatures, Monsieur le Président propose au comité syndical les candidatures suivantes pour occuper les fonctions de vice-président :

- Monsieur Luc Monnet, pour le Département du Nord
- Madame Bénédicte Messéanne-Grobelny, pour le Département du Pas de Calais

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le comité syndical, après avoir procédé au vote,

Prend acte de :

- **L'élection en qualité de vice-président de :**
 - Monsieur Luc Monnet
 - Madame Bénédicte Messéanne-Grobelny

Pour monsieur Monnet, la délibération est adoptée par :

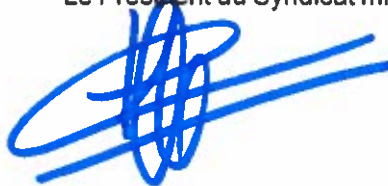
- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Bulletins blancs : 2
- Nombre de votes exprimés : 17
- Nombre d'élus participant au vote : 19

Pour madame Messéanne-Grobelny, la délibération est adoptée par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Bulletins blancs : 2
- Nombre de votes exprimés : 17
- Nombre d'élus participant au vote : 19

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte, Monsieur Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le :